

## *Pour ne pas en finir avec l'approche par compétences...*

Jean-Pierre Goulet

Consultant en développement pédagogique

L'approche par compétences suscite, entre enseignants du collégial notamment, de vives discussions, qui tournent souvent en débats passionnés. Je suis loin d'être convaincu que ces discussions et ces débats contribuent pour beaucoup à faire progresser la question. J'ai plutôt parfois l'impression qu'ils embrouillent davantage les choses, si c'est encore possible. Cette impression m'est venue, entre autres, à la suite de la lecture d'un texte dans lequel l'auteur suggérerait qu'on devrait peut-être jeter à la poubelle l'approche par compétences en formation générale, pour des raisons semblables, me semble-t-il, à celles que j'invoque en faveur d'une telle approche<sup>1</sup>.

Cette curieuse situation – et il en existe sûrement d'autres qui sont similaires – illustre bien, à mon avis, le cul-de-sac dans lequel le collégial s'est engagé et qui me paraît relever de deux sources : d'une part, la définition de l'approche par compétences et, d'autre part, les valeurs et les croyances des enseignants à l'égard du rôle de l'école, de la nature de l'apprentissage, etc. Voyons donc ce qu'il en est de ces deux sources et des moyens qu'on pourrait envisager pour sortir de l'impasse et faire en sorte que l'approche par compétences contribue à un véritable renouveau de l'enseignement dans les collèges.

### **Pas facile de se comprendre !**

On l'a maintes fois souligné, l'introduction de l'approche par compétences au collégial a semé beaucoup de confusion. On le sait, les ambiguïtés sont nombreuses et je retiens ici celles qui entourent le sens même qu'il faut donner au terme « compétences ». Pour présenter les choses de

façon simple, et sans doute un peu grossière, on semble osciller entre deux grandes définitions. La première, qui situe les choses dans une perspective *restreinte*, présente les compétences comme des performances mesurables, des tâches scolaires, des comportements reliés à des fonctions de travail spécifiques. Les compétences sont ici des objectifs de cours qu'on peut atteindre en 30, 45, 75 heures et dont le cumul, les uns à la suite des autres, définit un élève compétent au terme de sa formation. Cette façon de voir les compétences conserve, il me semble, des liens forts avec une approche behaviorale et paraît héritée directement de la technique utilisée au secondaire pour la révision des programmes d'enseignement professionnel.

Dans la seconde définition, les compétences sont envisagées dans une perspective que j'appellerai *large*. On parle ici de capacités de niveau supérieur, de résolution de problèmes, d'intégration de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être ; on parle aussi de transfert d'apprentissages à des situations complexes et nouvelles qui ne se limitent pas aux fonctions de travail mais qui touchent aussi à la vie personnelle et sociale de l'élève. Ce qui est visé dans les cours, ce ne sont pas des compétences mais des apprentissages qui, en lien les uns avec les autres, contribuent au développement des compétences. Une telle définition renvoie généralement à une approche cognitiviste et constructiviste de l'apprentissage.

On se retrouve donc avec deux définitions passablement éloignées l'une de l'autre pour un même terme ; certains n'hésiteraient probablement pas à dire qu'il s'agit de définitions incompatibles. On com-

prend, même après la présentation fort peu nuancée qui vient d'être faite, que deux personnes, discutant ensemble de « compétences », puissent avoir quelque difficulté à communiquer.

Mais les choses ne s'arrêtent pas là. On aura sans doute remarqué que lorsqu'il est question d'approche par compétences, les enseignants prennent souvent – et rapidement – position. On est pour, on est contre, avec ou sans nuances. Or cette position, chacun la prend non seulement à partir de la définition de l'approche par compétences qu'il retient, et notamment de la définition des compétences qu'il croit être la bonne, mais également à partir de ses valeurs et de ses croyances. Ainsi, un enseignant peut croire que son rôle est de transmettre des connaissances ou d'amener l'élève à réaliser des performances mesurables, bien circonscrites aux limites de son cours, et qu'il appartient à l'élève lui-même de se débrouiller pour intégrer ses apprentissages et pour trouver des occasions de transfert. À cette vision *restreinte* des objectifs d'apprentissage, un autre enseignant opposera une vision *large* s'il croit qu'au collégial il faut viser le développement d'habiletés de niveau supérieur, dans une perspective transdisciplinaire et en s'inspirant des théories cognitives de l'apprentissage.

Il importe de souligner ici que les enseignants n'ont vraisemblablement pas tous clarifié les valeurs et les croyances qui sous-tendent leur discours (et leur pratique), et que ceux qui l'ont fait pour eux-mêmes ne se donnent peut-être pas toujours la peine de le faire à l'intention de leurs interlocuteurs.

*Les enseignants  
n'ont vraisemblablement  
pas tous clarifié  
les valeurs et  
les croyances  
qui sous-tendent  
leur discours*

Ainsi, il est possible que deux personnes discutent de l'approche par compétences en ayant en tête deux définitions différentes du concept de « compétences » et deux visions, différentes aussi, des objectifs d'apprentissage qui devraient être poursuivis au collégial. Si les interlocuteurs ne prennent pas la précaution de préciser de quoi ils parlent et de ce en quoi ils croient – et je pense que c'est généralement ce qui se produit – on obtient des situations de dialogue fort curieuses qu'on peut illustrer dans un tableau. Ici, les signes + et – indiquent qu'il y a concordance ou non, chez une personne, entre la définition des compétences qu'elle retient et la nature des objectifs qui, selon elle, devraient être visés au collégial.

Vision des objectifs d'apprentissage pour le collégial \ Définition de « compétences »	LARGE	ÉTROITE
	LARGE	1 (+)
ÉTROITE	2 (–)	4 (+)

- ◆ Les interlocuteurs 1 et 3 (de même que 2 et 4) seront en désaccord. Ils ont une même vision des objectifs d'apprentissage pour le collégial, mais ils ne se réfèrent pas à la même définition des compétences. C'est le cas de la situation que j'ai présentée en introduction.
- ◆ D'autre part, 1 et 2 (de même que 3 et 4) seront aussi en désaccord. Ici

toutefois, la situation est en quelque sorte inverse : il y a entente sur la définition de référence, mais non sur la vision des objectifs.

- ◆ Entre 2 et 3, la situation est bloquée, le désaccord est total. Mais entre 1 et 4 il peut sembler y avoir un accord ; les deux interlocuteurs pourraient s'entendre sur la pertinence d'une approche par compétences pour le collégial alors qu'ils n'ont en tête ni la même définition des compétences, ni la même vision des objectifs d'apprentissage à poursuivre.

Il est peu probable qu'on se retrouve, dans les faits, devant des situations aussi tranchées et aussi simples. La réalité est beaucoup plus complexe et nuancée. L'approche par compétences ne se résume pas à la seule définition des compétences, elle comprend bien d'autres paramètres. Et les valeurs et les croyances des enseignants ne concernent pas que la nature des objectifs d'apprentissage ; en outre, elles ne se présentent sûrement pas toujours sous une forme dichotomique. Si l'on ajoute à cela le fait que les discussions sur l'approche par compétences regroupent souvent un grand nombre d'interlocuteurs – lors de

réunions départementales, de journées pédagogiques ou d'assemblées syndicales –, on peut à peine entrevoir le nombre et la diversité des imbroglios qui peuvent naître, et il ne faudra pas s'étonner de voir des personnes s'impatienter et souhaiter qu'on remise l'approche par compétences aux oubliettes et pour passer rapidement à autre chose.

**Pour en venir à se comprendre et à s'entendre**

Pour arriver à clarifier la question, il faudrait donc à la fois s'attarder à préciser ce qu'on veut dire par « approche par compétences », à la fois amener les enseignants à clarifier leur position par rapport à une telle approche.

Mais par où commencer ?

Je crois qu'il serait opportun, dans un premier temps, que tous les enseignants disposent d'une proposition claire de ce que pourrait être une approche par compétences au collégial. Il y aurait donc lieu de préparer un document dans lequel on s'attarderait notamment à :

- définir le concept de compétences en décrivant ses attributs critiques, en donnant des exemples (tirés de la formation générale, de la formation technique et de la formation préuniversitaire) et en le distinguant des concepts voisins (performance, expertise, objectifs, éléments de compétences, capacités, etc.) ;
- préciser les valeurs et les croyances sous-jacentes à cette définition (rôle de l'école, mission des cégeps, conception de l'apprentissage, de l'enseignement, etc.) ;
- décrire les caractéristiques et les exigences d'une révision des programmes d'études par compétences, (pour le technique et le préuniversitaire, en tenant compte de la formation générale) ;
- proposer une nouvelle façon de présenter les « devis ministériels », qui traduise bien la démarche de révision de programmes et qui soit facilement compréhensible par les enseignants ;
- présenter les grandes caractéristiques et les exigences d'un enseignement qui favorise le développement des compétences, en ce qui concerne la planification et la prestation de l'enseignement de même que l'évaluation des apprentissages.

Mais planifier la rédaction d'un tel document n'est pas chose simple. Voyons ce qu'il en est pour la maîtrise d'œuvre et le choix des rédacteurs.

Il faut évidemment se demander qui prendra l'initiative et qui sera responsable de l'entreprise. Sur ce point, on peut penser spontanément à deux instances : le ministère de l'Éducation ou les collèges. En toute logique, c'est, me semble-t-il, le MEQ qu'il faudrait choisir. C'est en effet au ministère qu'il revient de déterminer les grandes orientations, de réviser les pro-

grammes d'études par compétences et de rédiger les « devis ministériels » à partir desquels les enseignants doivent structurer et dispenser leur enseignement. Mais, si le passé est garant de l'avenir, on comprendra qu'on puisse hésiter à s'engager dans une telle voie. Les documents publiés jusqu'ici par le ministère ont contribué pour beaucoup à la confusion qui règne présentement dans les collèges autour de l'approche par compétences, et il est à craindre que de lui confier la maîtrise d'œuvre d'un texte sur le sujet ne contribue pas, de façon significative, à clarifier les choses pour les personnes qui, sur le terrain, doivent favoriser le développement des compétences des élèves.

Compte tenu de cela, compte tenu aussi de la volonté manifeste des collèges à préciser ce qu'est l'approche par compétences et du travail déjà accompli dans ce sens, il me semble que ce sont les collèges eux-mêmes qui devraient assurer, de façon concertée, la maîtrise d'œuvre de la rédaction du document dont il est ici question. On pourrait songer, par exemple, à une espèce de consortium auquel participeraient, selon des modalités à définir, l'Assemblée des répondants locaux des programmes PERFORMA, l'Association québécoise de pédagogie collégiale et la Fédération des cégeps.

Il faut cependant être conscient qu'un tel choix comporte un risque : celui de voir les collèges développer une définition de l'approche par compétences incompatible avec celle qui sous-tend les pratiques du ministère. On voit difficilement comment le collégial pourrait s'accommoder d'une conception de l'approche par compétences, dans la révision des programmes, qui ne s'accorderait pas avec celle qui préside à la mise en œuvre de ces mêmes programmes dans les établissements. Il faudra donc trouver des moyens pour que s'établisse (ou se rétablisse, je ne sais trop) une communication fructueuse entre le MEQ et les collèges, une communication qui mise sur la confiance, le respect et l'ouverture... Mais je conviens que la chose peut être plus vite dite que faite.

Le choix des rédacteurs pose un problème d'un autre ordre. On s'entendra pour dire que ceux-ci doivent être reconnus comme des experts dans le domaine de l'appro-

che par compétences et qu'ils doivent bien connaître le milieu collégial pour que leur proposition soit acceptable par les gens des collèges. Mais il faut être conscient que les rédacteurs, tout comme les enseignants dont il a été question plus haut, ont déjà leur propre définition de ce que devrait être l'approche par compétences et leurs propres valeurs et croyances en ce qui concerne le collégial, l'apprentissage, etc. Ainsi donc, le choix des rédacteurs n'est pas neutre, il n'est pas purement fonctionnel, il est aussi idéologique. Une proposition d'approche par compétences pour le collégial sera passablement différente selon qu'elle est faite par des personnes qui se situent dans une perspective que j'ai appelée ici restreinte, ou dans une perspective large.

Je crois, pour ma part, que c'est dans cette deuxième perspective qu'il faudrait, dès le départ, se situer et ce, pour quatre raisons :

- ◆ le collégial est un niveau d'enseignement supérieur et, à ce titre, il devrait avoir pour cible le développement de capacités de niveau élevé ;
- ◆ il y a, dans les collèges, un intérêt manifeste pour l'intégration et le transfert des apprentissages<sup>2</sup> ;
- ◆ les visées de formation fondamentale, encore très vivantes dans les collèges, s'accordent bien d'une vision large des compétences ;
- ◆ l'intérêt pour l'approche-programme témoigne d'une volonté certaine de travailler en concertation au développement d'habiletés qui dépassent les limites de chacun des cours.

Comme on peut l'entrevoir ici, en arriver à une proposition d'approche par compétences est une chose complexe et délicate, mais je vois difficilement comment, à l'heure actuelle, on pourrait se passer d'une telle proposition et je crois que moyennant un peu de bonne volonté on pourrait assez rapidement mener à bien l'entreprise.

On disposerait alors d'une proposition, d'un projet d'approche par compétences qui tiendrait vraiment compte de l'état et des besoins des collèges et qui permettrait aux enseignants de se situer, c'est-à-dire de préciser leurs valeurs et leurs croyances, de mesurer l'écart qui les sépare des propositions retenues, de mieux s'expliquer et de mieux expliquer leurs réticences ou leurs dissidences. Le document servirait de référence unique aux discussions qui pourraient contribuer à clarifier et à enrichir le projet initial pour que le plus grand nombre possible y adhère et s'en inspire dans sa pratique.

Mais il y aura, bien sûr, toujours des « dissidents ». L'unanimité est une utopie... et peut être est-ce mieux ainsi. Peut-être qu'à force de réfléchir et de discuter – intelligemment pourrait-on dire – sur l'approche par compétences, on pourra constater que l'enseignement collégial peut aussi s'accommoder d'autres approches qui paraissent à prime abord fort éloignées de la première. Peut-être, par exemple, pourra-t-on constater qu'il y a de la place au collégial pour des « cours à contenu » dont l'objectif principal serait la rétention de connaissances. C'est là une hypothèse qu'on ne saurait écarter du revers de la main et qui cadre bien dans une approche programme ; celle-ci ne demande pas en effet que tous les enseignants fassent la même chose mais que chacun contribue, en concertation avec les autres, à une formation de qualité.

*Le renouveau de  
l'enseignement collégial  
passe par une définition  
claire de l'approche  
par compétences  
et par une clarification  
des valeurs  
et des croyances*

---

## Conclusion

Je conviens que la proposition présentée ici est bien incomplète et qu'elle jure avec les mesures de renouveau imposées aux collèges du fait, notamment, qu'elle n'est pas accompagnée d'échéances. J'espère quand même qu'elle sera prise au sérieux par les « décideurs » ; je n'y peux rien si la logique de l'éducation et de la pédagogie est autre que celle des règles administratives.

Ce que je propose est ambitieux et exigeant. Je suis cependant convaincu que la chose est faisable pour autant qu'on s'en donne la peine et le temps. Je suis aussi

convaincu qu'elle est essentielle : le renouveau de l'enseignement collégial passe par une définition claire de l'approche par compétences, dans ce que j'ai appelé ici une perspective large, et par une clarification des valeurs et des croyances.

Ce qu'il faut faire en définitive, c'est préciser un projet éducatif et pédagogique pour le collégial et susciter l'adhésion à un tel projet. C'est par là qu'on aurait dû commencer. On ne refait pas l'histoire, je le sais bien ; on peut au moins essayer, ensemble, de colmater les brèches. C'est, au point où nous en sommes, le mieux qu'on puisse faire si l'on croit qu'une approche par compétences peut contribuer, de fa-

çon significative, à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages dans les collèges. ▣

---

## RÉFÉRENCES

1. GOULET, Jean-Pierre, « Pour en finir avec " la réforme ". Ne jetez pas vos vieilles choses, elles pourraient toujours servir » dans *Pédagogie collégiale*, vol. 8, n° 2, décembre 1994, p. 18-25.
2. Voir à ce sujet l'article de Jacques Laliberté dans le présent numéro de *Pédagogie collégiale* (p. 18 à 23).